



**Département des forêts**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES  
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

**RAPPORT NATIONAL**

**MAURITANIE**

FRA2010/129  
Rome, 2010



## Le Programme d'évaluation des ressources forestières

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politique, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie  
Forestier principal  
FAO Département des forêts  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome 00153, Italie

Courriel: [Mette.LoycheWilkie@fao.org](mailto:Mette.LoycheWilkie@fao.org)

Les lecteurs peuvent également écrire à: [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org)

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: [www.fao.org/forestry/fra](http://www.fao.org/forestry/fra)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fr](http://www.fao.org/forestry/fr)) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org).

## Table des matières

INTRODUCTION .....	5
1 TABLEAU T1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES .....	6
LE DONNEES FIABLES ET ACTUALISEES NE SONT PAS DISPONIBLES .....	7
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS .....	12
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS.....	17
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS .....	21
5 TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT .....	24
6. TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	27
7. TABLEAU T7 – BIOMASSE .....	30
8 TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE .....	32
9. TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET .....	35
10. TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS .....	38
11. TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT .....	41
12. TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS .....	44
13. TABLEAU T13 – EMPLOI .....	48
14. TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE .....	50
15. TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL.....	53
16. TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE .....	55
17. TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES .....	57

## **Rédaction du rapport et personne de référence**

**Cheikh Ould Sidi Mohamed**, Directeur adjoint de la Protection de la Nature.  
Correspondant National FRA 2010

**Ethmane Ould Boubacar**, Chef service des forêts et pâturages à la DPN. Correspondant  
National Suppléant FRA 2010

**Meimine Ould Saleck**, Ingénieur des Eaux et Forêts, personne ressource à la DPN.

## **Introduction**

La Mauritanie est un pays désertique par excellence. En dépit de cette réalité, le pays recèle encore d'importantes formations forestières réparties dans les différentes régions agro-sylvo-pastorales du pays. Il est important de signaler que la forêt selon le contexte Mauritanien est aussi différente des forêts africaines autres que celles des zones Saharo-sahélienne et Sahélienne. L'importance de ces formations forestières, en particulier les forêts reliques de Gonakiers, est qu'elles fournissent presque l'essentiel des besoins des populations. Selon les dernières évaluations de 2006, les combustibles ligneux couvrent environ 70 % des énergies domestiques. En plus ces formations forestières offrent d'innombrables services aux populations en termes de bois de service, de bois d'œuvre et en terres fertiles pour l'agriculture et l'élevage. Au-delà de ce jugement apparaît l'importance de l'évaluation des ressources forestières de la Mauritanie.

# 1 Tableau T1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

## 1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

## 1.2 Données nationales

### 1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Evaluation des ressources forestières de Mauritanie – Fontes G. 1985	M	Evaluation des ressources forestières	1980	Fait partie de l'inventaire réalisé avec le South Dakota State University
Inventaire forestier du Sud-Ouest de la Mauritanie par le South Dakota State University	M	Inventaire forestier	1982	Inventaire des forêts du Sud Ouest seulement
Ressources forestières en Mauritanie (FAO) - Nema Ould Taleb (1999)	F	Ressources forestières	1991	Evaluation d'expert - extrapolation de 1980 et 1991.
Inventaire des ressources forestières de la région de Guidimakha par GTZ/ECO IRAM	M	Ressources forestières	2001	Inventaire partiel : 5 forêts classées sur 30 que compte le pays.
Inventaire de l'occupation de sol de la rive droite du fleuve Sénégal	M	Biodiversité	2004	Projet Biodiversité Mauritanie- Sénégal
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	F	ressources forestières	1999	Evaluation d'expert – évaluation des ressources forestières sur l'étendue du territoire national. Ce rapport constitue un des résultats du Programme de partenariat CE-FAO (1998-2002) - GCP/INT/679/EC Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux.

FAO- 2001/ FRA 2000 - Rapport principal.	F	Forêt et changement annuel	2000	Source secondaire - évaluation d'expert - extrapolation 1990-2000 dans FRA 2000
FAO/FRA 2005. Rapport national	F	Evaluation des ressources forestières mondiales 2005	2005	Source secondaire – évaluation d'expert - extrapolation 2000-2005

### 1.2.2 Classement et définitions

Le données fiables et actualisées ne sont pas disponibles

### 1.2.3 Données de base

Le seul inventaire forestier exécuté en Mauritanie est celui réalisé avec l'appui de USAID par South Dakota State University en 1982 et il a concerné la partie sud-ouest et le sud-est du pays.

Il existe actuellement deux inventaires partiels des ressources forestières en Mauritanie:

- (1) un inventaire des ressources forestières de la région de Guidimakha (la région la plus arrosée du pays et concerne 5 sur 30 forêts classées du pays) réalisé en 2001 par GTZ / ECO – IRAM
- (2) un inventaire de l'occupation de sol de la rive droite du fleuve Sénégal (le long du fleuve mais sur seulement une profondeur de 50 km du lit de fleuve) réalisé en 2004 par le Projet Biodiversité Mauritanie- Sénégal.

Vu qu'aucune donnée nouvelle et/ou actualisée sur la totalité des zones de répartition des formations forestières n'est disponible, il faudrait faire référence aux résultats présentés dans l'évaluation FRA 2000 et 2005 qui se sont à leurs tours référés au résultat des études suivantes :

- Année de référence 1980 : Fontes J. 1985. étude sur l'évaluation des ressources forestières de la Mauritanie. Situation 1980-1885.
- Année de référence 1991 : Nema Ould Taleb. 1999. Ressources forestières en Mauritanie. FAO

Il s'agit donc de se référer à la superficie de forêt estimée par les FRA des années 2005, 2000 et 1990 à savoir :

<b>Superficie de forêt (ha) 2005</b>	267 000
<b>Superficie de forêt (ha) 2000</b>	317 000
<b>Superficie de forêt (ha) 1990</b>	415 000
Changement annuel (ha/an)	-10 000

## 1.3 Analyse et traitement des données nationales

### 1.3.1 Calibrage

Aucune donnée fiable n'est disponible.

### 1.3.2 Estimation et prévision

Sur la base de ce qui a été dit précédemment (l'indisponibilité de nouvelles données qui traitent l'ensemble des zones forestières du pays), la superficie de forêt pour

2010 risque d'être actualisée en appliquant le même taux de changement estimé par FRA 2000 et 2005.

Concernant les autres terres boisées, il a été admis que la donnée indiquée par M. Nema Taleb en 1999 pour l'année 1991 a été considérée constante et par la suite elle a été adoptée en tant que telles dans le FRA 2005.

Pour un connaisseur de terrain et vu l'état actuel des ressources forestières, il est inadmissible de considérer que les mêmes superficies des autres terres boisées de 1991 soient les mêmes qu'en 2008 surtout que les pressions agricoles et pastorales se sont multiplier ces dernières années. A titre d'exemple, on cite entre autres :

- 4000 ha /an sont aménagées et prélevées des terres forestières et des parcours naturels pour les besoins des cultures irriguées (Direction de l'Agriculture 2002).
- En 2006, 70 % de la consommation nationale en énergie domestique (198 400 sur 481 000 TEP) est couverte par les combustibles ligneux (Stratégie nationale de l'énergie domestique 2000, Direction de la protection de la nature).
- Le besoin du cheptel national a été estimé, en 2006, à 3,5 millions UBT/an face à une capacité de charge qui varie entre 1,5 et 2,5 millions UBT selon les bonnes et/ou mauvaises années (Direction de l'élevage ; 2005)
- En 2007, 906 564, 5 ha de parcours, forêt et de brousse ont été dévastés par les feux de brousses (Direction protection de la nature ; 2008)
- En 1996, la consommation des combustibles ligneux a été estimée à 1.410. 546 m<sup>3</sup> face à une capacité de production des formations forestières estimée, en 1991, à environs 940 000 m<sup>3</sup> de bois (Stratégie nationale de l'énergie domestique 2006. Direction de la protection de la nature).

**Depuis 2003, nous soutenons l'hypothèse d'une déforestation d'ordre de 5000 ha /an pour les forêts et de 10 000 ha /an pour les autres terres boisées** Si on applique cette situation pour les données 2010, on obtient les résultats suivants :

catégories FRA	1990	2000	2005	2010
Forêt	415 000	317 000	267 000	242000
Autres terre boisées	3 110 000	3 110 000	3 110 000	3 060 000
Autres terres	98 997 000	99 095 000	99 145 000	99 220 000
Eaux intérieures	30 000	30 000	30 000	30 000
Total	102 552 000	102 552 000	102 552 000	102 552 000

Cependant la valeur 0 ha de FAOSTAT pour les eaux intérieures est prise en dehors d'une correspondance officielle entre les services statistiques de la Mauritanie et les services de la FAO faisant état des changements.

Également il est temps de trouver des méthodes d'extrapolation et d'estimation autres que celles utilisées auparavant dans le cadre des FRA 2000 et 2005 qui ne donnent pas obligatoirement la réalité du terrain.

Il est nécessaire de noter que la plus importante zone forestière du pays (24 sur 30 forêts classées) à savoir la vallée du fleuve Sénégal a connu des profonds bouleversements suite à la pression combinée de la sécheresse et de l'homme. En titre d'exemple, on cite une étude sur l'état de la dégradation des terres dans la vallée du Fleuve Sénégal réalisée en 2004-2005 par le

CSE (Centre de Suivi Écologique - Kane A., 2003 - Processus de désertification dans la basse vallée et le delta du fleuve Sénégal. In Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Numéro hors Série – Février 2003. Tome I. Géographie – Sciences de la Nature. Pp. 269-286) de Dakar au compte du projet régional Biodiversité Mauritanie-Sénégal :

THEME	1984 (ha)	2004 (ha)	Taux de d'évolution (%)
Eau Permanente	50 779	67 028	31,99
Eau temporaire	581	20 824	3484,16
Végétation aquatique	6 652	52 144	683,88
Steppe arbustive	1 414 009	2 356 223	66,63
Savane arbustive à arborée	23 681	6 817	-71,21
Culture irriguée	51 619	211 844	310,39
Cultures pluviales	124 863	142 562	14,17
Sols nus inondables	199 153	400 628	101,16
Affleurement rocheux/cuirasse	48 315	89 650	85,55
Mangrove	1445	977	-32,38
Forêt relictuelle	86 667	52 598	-39,31
Steppe arbustive à arborée	2 910 169	1 753 213	-39,75
Sol nu dunaire	187 313	147 946	21,01
Steppe arbustive sur plaine inondable	625 720	42 8 515	-31,51

(CSE, 2006)

L'interprétation de ces données confirme qu'il est irraisonnable de toujours considérer le taux de 10 000 ha/an de déforestation comme une constante. Surtout que seule la savane arborée régresse en moyenne d'environ 17 000 ha sur 20 ans. Ajouté à ceci une augmentation nette de la superficie agricole (culture irriguée) qui est d'environ 8 000 ha/an.

Il importe de noter que l'état, à travers ses programmes et projets nationaux, a reboisé entre 1975 et 2007 environ 25 426 ha. Le taux de réussite de ces reboisements reste incertain face à une forte pression animale compte tenu du mode d'élevage extensif pratiqué par les éleveurs.

#### 1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	415	317	267	242
Autres terres boisées	3110	3110	3110	3060
Autres terres	99545	99643	99693	99768
...dont dotées de couvert d'arbres	ND	ND	ND	ND
Eaux intérieures	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>103070</b>	<b>103070</b>	<b>103070</b>	<b>103070</b>

#### 1.5 Commentaires au tableau T1

Avant d'aborder les commentaires par variable/catégorie, il est important de noter que la Mauritanie vient d'adopter en 2007 un nouveau code forestier qui donne une définition de la

forêt autre que celle adoptée par la FAO. La forêt dans le contexte Mauritanien est aussi différente de la forêt des zones humides. Les différentes formations forestières classées en catégories par la FAO sont regroupées dans la seule catégorie « forêt » sans aucune distinction et sans se référer aux critères de la taille, de l'hauteur et de la couverture.

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	La donnée de référence de 2005 (267 000 ha) n'est qu'une extrapolation et ne représente pas obligatoirement la réalité du terrain.	<p>Malgré l'amélioration constatée de la pluviométrie ces 10 dernières années, la régénération naturelle reste très faible dans les forêts et en particulier dans les forêts classées. De même en 2006, les combustibles ligneux issus généralement des forêts couvrent encore environ 70 % des énergies domestiques en absence de toute autre énergie de substitution concurrente et à bon marché. Ajouté à ceux-ci la forte et la permanente pression de l'agriculture, de l'élevage et de l'urbanisme sur les forêts.</p> <p>De ce fait, il reste important de confirmer l'estimation ci-dessus (régression de 5000 ha/an pour les forêts) par un inventaire forestier et enquête du terrain car il est temps d'utiliser une autre méthode que l'extrapolation utilisée précédemment dans les FRAs 2000 et 2005 (réduction de 10 000 ha par an)</p>
Autres terres boisées	Par définition cette catégorie renferme la quasi-totalité des formations forestières du pays composée essentiellement des formations arborées mixtes et ouvertes	<p>Souvent ces terres boisées ne sont pas classées en aires protégées et par conséquent elles subissent une très forte pression anthropique par rapport aux autres formations forestières.</p> <p>Il serait inadmissible d'utiliser des données qui datent de plus de 15 ans pour présenter la situation actuelle de cette catégorie à nos jours. De ce fait nous avons avancé cette estimation (déforestation d'ordre de 10 000 ha/an pour les autres terres boisées) qui mérite d'être confirmée par un inventaire forestier et des enquêtes du terrain.</p>
Autres terres	<p>Elles concernent les terres autres que celles des forêts, des terres boisées et des terres de reboisement et de régénération</p> <p>La donnée avancée, lors du FRA 2005 (99 145 000 ha) par rapport au FRA 2000 (99 095 000 ha), n'a pris en considération que de la déforestation qu'a subi la catégorie de forêt (régression de 10 000 ha/an) ce qui n'est pas évident. Car les autres catégories eux aussi ont subi des déforestations considérables mais elles n'étaient pas prises en compte par cette extrapolation.</p>	<p>Pour ne pas commettre la même erreur d'extrapolation utilisée lors du FRA 2005, il est recommandé de trouver une autre extrapolation qui prend en considération toutes les régressions en plus de celle qu'a subi la forêt.</p> <p>De ce fait, la donnée avancée de 99 145 000 ha pour les autres terres dans le FRA 2005 doit être scindée en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une pour la catégorie des autres terres et</li> <li>• une autre catégorie pour les autres terres dotées de couvert arboré.</li> </ul> <p>Suite à ce reclassement, les autres terres vont connaître un progression suivant le degré de régression des autres terres boisées et forestières. Par contre la catégorie des autres terres dotées de couvert arboré peut subir une régression plus ou moins grande (à définir)</p>
Autres terres dotées de couvert d'arbres	Elle représente les terres de reboisement, de mise en défens, de régénération naturelle et des terres forestières classées dans le FRA 2005 aucune superficie n'a été attribuée à cette catégorie	Une donnée estimative pourrait être attribuée à cette catégorie à travers l'inventaire des différentes réalisations dans ce sens (action de protection, restauration, amélioration des ressources forestières)

<p>Eaux intérieures</p>	<p>La donnée, 30 000 ha répétée lors des différents inventaires de 1990, 2000 et 2005, a été prise avec une certaine légèreté. A part le volume d'eau du fleuve Sénégal et de ses dérivés, les autres eaux intérieures dont le niveau d'eau dépend fortement de la précipitation annuelle vont obligatoirement changer au cours des années surtout pour un pays désertique caractérisé par la rareté et l'irrégularité des précipitations (avec un déficit hydrique qui dépasse souvent le 50% par an). Cependant la valeur 0 ha de FAOSTAT est prise en dehors d'une correspondance officielle entre les services statistiques de la Mauritanie et les services de la FAO faisant état des changements.</p>	<p>Sur le terrain, la prospection des eaux intérieures stratégiques du pays permet de constater les changements qu'ont subi ces eaux en terme de quantité d'eau (volume de recharge, durée, profondeur,..) et en terme qualité au cours de ces 20 dernières années.</p> <p>Généralement ces eaux subissent des très fortes pressions anthropiques suite à une augmentation spectaculaire de la population et en conséquence l'augmentation des besoins en eau pour l'agriculture (réalisation des milliers des petits barrages et des digues de rétention d'eau), l'abreuvement, la consommation domestique.</p> <p>De ce fait, il est indispensable d'actualiser cette donnée par une autre plus fiable et réaliste. Malheureusement aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment. Une chose est certaine, le niveau des eaux intérieures a connu un net changement par rapport à la situation de 1990 suite à la réalisation du barrage de Diama en amont du fleuve Sénégal pour empêcher la perte des eaux du fleuve dans l'Océan atlantique et améliorer la navigabilité de ce fleuve. Des milliers d'hectares sont actuellement submergés surtout au niveau du bas delta du fleuve dans la préfecture de Keur Macène (Wilaya du Trarza).</p>
-------------------------	--	---

#### Autres commentaires généraux au tableau

Comme cela a été dit plus haut, le premier et seul inventaire forestier date de 1980 et depuis lors, les ressources forestières se sont progressivement dégradées, suite aux effets conjugués de la sécheresse et actions anthropiques. En effet en 2004 les combustibles ligneux sont encore consommés par près de 70 % (Stratégie nationale de l'énergie domestique - 2006) des ménages et les reboisements sont souvent compromis par la forte pression animale et l'insuffisance voire la mauvaise répartition de la pluviométrie annuelle.

#### Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire national en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie

<p>Inventaire de terrain</p>	<p>Aucun inventaire à l'échelle nationale n'est en cours ou prévu par l'état depuis 1991 faute des moyens financiers</p>
<p>Enquête par télédétection/cartographie</p>	<p>Aucune enquête par télédétection/cartographie n'est en cours ou programmée à court terme faute des moyens financiers</p>

## 2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

### 2.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations à but non-lucratif tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
<b>Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques</b>	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

## 2.2 Données nationales

### 2.2.1. Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Stratégie nationale d'énergie domestique	M	Gestion filière bois	2006	
Processus de désertification dans la basse vallée et le delta du fleuve Sénégal - Kane A., 2003,	F	Taux de dégradation des formations naturelles		In Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Numéro hors Série – Février 2003. Tome I. Géographie – Sciences de la Nature. Pp. 269-286
Etude DENV/FAO « Critères et Indicateurs de Gestion durable des Forêts (Cas de la Mauritanie) – 2002 »	M	Propriété privée de l'Etat Propriété publique de l'Etat des collectivités territoriales Propriétés des communautés rurales	2002	
Stratégie générale pour le développement du secteur rural SGDSR. horizon 2010	M	Développement du secteur forestier	1998	
Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification	M	Gestion rationnelle et durable des ressources naturelles	1991	
Direction Protection de la Nature Ministère chargé de l'Environnement	M	Potentiel forestier national	1981	

### 2.2.2 Classement et définitions

Aux termes de la loi 2007-055 du 18 septembre 2007 portant code forestier :

Classe nationale	Définition
<b>Forêt</b>	On entend par forêt, les espaces composant une couverture végétale dans laquelle prédominent des arbres, arbustes ou broussailles ainsi que d'autres espèces de flore susceptibles de fournir des produits ligneux et non ligneux autres qu'agricoles.  Sont également considérés comme forêts, les terrains qui étaient couverts de forêts récemment coupées, incendiées ou dégradées, mais qui seront soumis à la régénération naturelle ou au reboisement.
<b>Forêts de l'Etat</b> (sous-catégorie de Propriété publique)	Le domaine forestier de l'Etat est constitué des terrains de son domaine privé portant des forêts ou dont le reboisement a été décidé dans les conditions fixées par la présente loi. Il comprend également des forêts classées et des forêts non classées.
<b>Forêts des collectivités locales décentralisées</b> (sous-catégorie de Propriété publique)	Constituent les forêts des collectivités territoriales décentralisées, les forêts qui sont incorporées dans leur domaine public, notamment à la suite d'une affectation par l'Etat.
<b>Forêts des particuliers</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	Les forêts des particuliers sont des forêts exploitées par des personnes physiques ou morales sur des terrains compris dans l'assiette de leur propriété acquise conformément à la législation en vigueur.
<b>Domaine des collectivités et des particuliers</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	Sont considérés comme faisant partie du domaine forestier des collectivités et des particuliers, les périmètres reboisés par ces collectivités ou ces particuliers, ainsi que les lieux protégés par les collectivités dans un but social. Ces périmètres seront signalés à l'autorité administrative qui en déterminera

	les limites précises et les fera immatriculer au nom des collectivités ou des particuliers concernés.
<b>Terres forestières</b> (sous-catégorie de Propriété publique)	Les terrains à vocation forestière sont des terrains nus destinés au reboisement et à la reconstitution du couvert végétal.

### 2.2.3 Données de base

Classe nationale	Superficie en ha	
	2000	2005
<b>Propriété publique</b> (forêts denses y compris les forêts classées de l'Etat)	309 484 ( ?)	259 200 ( ?)
<b>Forêts des collectivités locales décentralisées</b> (sous-catégorie de Propriété publique)	2200	2200
Autres terres boisées (sous-catégorie de Propriété publique)	3 110 000**	3 110 000**
<b>Propriété privée</b>	7716	7716
<b>Forêts des collectivités locales</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	ND	ND
<b>Forêts privées</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	7 716*	7716 ?
<b>Entités et institutions commerciales privées</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	ND	ND
<b>Collectivités indigènes/tribales</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	ND	ND
Autres terres	99 095 000	99 095 000

\* Source 2002 DENV/FAO – « Critères et indicateurs de gestion durable des forêts - 2002»

\*\* Source 1981 USAID

## 2.3 Analyse et traitement des données nationales

### 2.3.1 Calibrage

Il est nécessaire pour assurer un meilleur traitement des données existantes d'adopter des méthodes statistiques et analytiques à forte précision pour aboutir à des données fiables. Il faut apporter une attention particulière aux méthodes de collecte des données.

### 2.3.2. Estimation et prévision

Aucune donnée fiable n'est disponible pour 1990 et 2005 mais il est supposé que la surface des forêts privées relativement petite par rapport à la surface des forêts publiques est restée constante.

On estime que la superficie des forêts privées estimées à 7716 ha est restée constante et que le reste des forêts est propriété publique.

### 2.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Aucune donnée fiable n'est disponible pour réaliser un parfait reclassement

## 2.4 Données à insérer dans le tableau T2

### Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	407	309	259
Propriété privée	8	8	8
...dont appartenant à des particuliers	8	8	8
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités locales	ND	ND	ND
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales	ND	ND	ND
Autres formes de propriété	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>317</b>	<b>267</b>

Note: Pour la catégorie «autres formes de propriété», veuillez indiquer les détails dans les commentaires au tableau.

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	X	Oui
		Non
En cas de réponse <b>négative</b> , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		

### Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	405	307	257
Particuliers	0	0	0
Sociétés et institutions privées	0	0	0
Collectivités	2	2	2
Autre	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>407</b>	<b>309</b>	<b>259</b>

## 2.5 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	La donnée de référence de 2000 (309 084 ha) n'est qu'une extrapolation et ne représente pas obligatoirement la réalité du terrain	
Propriété privée	idem	
Autres formes de propriété	Aucune information n'a été donnée sur cette catégorie dans le FRA 2005. Par principe tout ce qui n'est pas cédé par l'état à une personne physique ou morale appartient à l'état et cette catégorie mérite plus d'éclaircissement	Aucune information n'est disponible pour le moment

Droits de gestion	Aucune information n'est disponible pour le moment. Effectivement les collectivités locales ne disposent que d'un droit provisoire de gestion de la forêt. La donnée de 2200 hectares (2.2.3) de forêts de collectivités locales décentralisées été reportée dans cette catégorie.	Aucune information n'est disponible pour le moment
-------------------	--	--

**Autres commentaires généraux au tableau**

De façon générale beaucoup de travail reste à faire pour avoir des données fiables concernant le régime de propriété et droits de gestion des forêts en Mauritanie.

### 3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

#### 3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
<b>Catégories de fonctions désignées principales</b>	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
<b>Catégories spéciales de désignation et gestion</b>	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

#### 3.2 Données nationales

##### 3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Étude DENV/FAO « Critères et Indicateurs de Gestion durable des Forêts (Cas de la Mauritanie) – 2002 »	M	Production Protection Conservation	2002	
FRA 2005		Production Protection Conservation	2005	Source secondaire

### 3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
<b>Propriété publique</b>	Les forêts publiques ont pour vocation la production, la protection du sol et de l'eau, la conservation de la biodiversité, les services sociaux et l'usage multiple.
<b>forêts</b> (y compris les forêts classées de l'Etat)	Elles sont distinguées en deux catégories : 1- forêts classées : superficies forestières classées en aire protégée principalement pour la conservation de la biodiversité. Elles appartiennent au domaine forestier permanent (DFP). Certaines d'entre elles disposent d'un plan d'aménagement. 2- autres forêts non classées : elles sont essentiellement de production, d'usages multiples et des services sociaux
<b>Autres terres boisées</b>	Elles représentent la majorité des superficies forestières du pays. Ils sont principalement des catégories de production, d'usages multiples et de services sociaux. Une partie de ces superficies forestières se trouve à l'intérieur des aires protégées (parc et réserves)
<b>Autres terres dotées du couvert d'arbre</b>	Elles sont généralement des superficies forestières en régénération principalement affectées à la protection du sol, de l'eau et à la restauration du couvert forestier dégradé.
<b>Propriété privée</b>	Elle a comme vocation la production du bois, la protection, l'usage multiple et les services sociaux.
<b>Forêts privées</b> (sous-catégorie de Propriété privée)	Les forêts privées ont comme vocation la production du bois, l'usage multiple et les services sociaux.

### 3.2.3 Données de base

Aucune donnée n'est disponible pour le moment

## 3.3 Analyse et traitement des données nationales

### 3.3.1 Calibrage

### 3.3.2 Estimation et prévision

Aucune donnée fiable n'est disponible

Catégories de FRA	Superficie en ha (2000)	Fonction désignée
Forêts privées	7 716	Protection
Forêts publiques	307 084	Production

### 3.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Les données apparues au niveau du FRA 2005 et FRA 2010 méritent d'être confirmées et actualisées.

### 3.4 Données à insérer dans le tableau T3

**Tableau 3a – Fonction principale désignée**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	0	0	0	0
Protection du sol et de l'eau	18	18	18	18
Conservation de la biodiversité	48	48	48	48
Services sociaux	0	0	0	0
Usages multiples	349	251	201	176
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>317</b>	<b>267</b>	<b>242</b>

**Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	48	48	48	48
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	ND	ND	ND	ND
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	0	0	0	5.31

### 3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Jusqu'à preuve du contraire les forêts de la Mauritanie, même celles qui ne sont pas initialement destinées à la production (forêts classées), fournissent l'essentiel des besoins nationaux en bois de chauffe, de services et d'œuvre. Cependant pour l'évaluation de 2010, on préférera considérer que la plupart des forêts en Mauritanie sont à usages multiples donc sans fonction dominante.	Il n'existe pas de données fiables sur les forêts de production. Officiellement aucune forêt n'est affectée à la production mais toutes les forêts sans exception même les forêts classées et celles à l'intérieur des aires protégées sont exploitées pour la production de bois
Protection du sol et de l'eau	Aucune donnée n'a été avancée auparavant lors des différents FRAs. Nous avons considéré les anciens terrains de reboisement et de mise en défens des écosystèmes dégradés installés depuis plus de 20 ans, comme des forêts de protection du sol soit 18.000 ha.	
Conservation de la biodiversité	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents. Malgré que 30 forêts, d'une superficie initiale de 48 000 ha, ont été classées avant l'indépendance (depuis plus de 60ans) pour le but essentiel de conserver leur biodiversité	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour le moment pour donner un chiffre exact sur l'état actuel des forêts classées surtout qu'elles ont subis et subissent encore une très forte pression anthropique et animale. Il est important de signaler que toutes les forêts

	et leur intégralité. Il existe deux parcs nationaux. Des petites forêts existent dans l'un d'eux mais leurs superficies restent à définir	classées sans exception ont perdues tout ou presque la totalité de leur couvert forestier et même certaines d'entre elles sont souvent utilisées à des fins agricoles.
Services sociaux	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour le moment sur leur état.
Usages multiples	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents. Nous considérons actuellement qu'en l'absence d'une politique nationale de désignation et de gestion de l'ensemble des forêts du pays que toute forêt n'appartenant pas aux catégories de forêts de protection et de conservation de biodiversité, joue un rôle de forêts à usage multiple.	Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment.
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents. Il ne semble pas y avoir d'autres formes de fonction.	Aucune donnée n'est disponible pour le moment.
Aucune fonction / fonction inconnue	Lors du FRA 2005 toutes les forêts du pays (estimée à 267 000 ha) ont été classées dans cette catégorie. Nous considérons que l'état actuel de la forêt ne doit pas prédominer sur la fonction principale assignée à celle-ci lors de son affectation	Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment.
Superficie de domaine forestier permanent	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents.  Il faut préciser ici que 30 forêts, d'une superficie initiale de 48 000 ha, ont été classées et désignées à être maintenues comme forêt et qui ne peuvent pas être converties à d'autres utilisations	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour le moment sur leurs états.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents. On note la présence de certaines petites superficies forestières dans le Parc national de Diawling.	Il est cependant nécessaire de définir la superficie de ces forêts. Pour le moment, aucune donnée fiable n'est disponible sur leur état.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents	Aucune donnée n'est disponible pour le moment
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Aucune donnée n'a été avancée lors des FRAs précédents. Il existe 3 forêts classées (total de 5.100 hectares) disposant de plans d'aménagement qui sont gérées par les communautés forestières locales (ONG et Coopératives forestières) avec l'appui de certains projets de l'état.	Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment

#### **Autres commentaires généraux au tableau**

Si les forêts publiques et privées de l'Etat ont pour vocation première la production du bois de chauffe et bois de services pour la satisfaction des besoins des ménages, les forêts communautaires et privées ont surtout pour vocation première de protéger les infrastructures socio-économiques contre l'ensablement qui constitue un véritable fléau en Mauritanie.

## 4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

### 4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
<b>Catégories de caractéristiques</b>	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
<b>Catégories spécifiques</b>	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

### 4.2 Données nationales

#### 4.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport national sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
Étude DENV/FAO « Critères et Indicateurs de Gestion durable des Forêts (Cas de la Mauritanie) – 2002 »	M	forêt	2002	
UNEP WCMC	M	Mangroves	2007	
FRA 2005		état des forêts	2005	

## 4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt primaire	Aucune forêt répondant à cette classe n'existe sur l'étendue du territoire national.
Autre forêt naturellement régénérée	Actuellement, très peu des forêts du pays sont issues de régénération naturelles sans aucune intervention de l'homme.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites. ( <i>sous-catégorie</i> )	De grandes étendues des forêts et des terres forestières classées sont envahies par le <i>Prosopis juliflora</i> surtout au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. Ce phénomène est apparu spontanément depuis bientôt 15 ans sans aucune intervention humaine. Le vecteur essentiel de cette introduction est le mouvement des troupeaux transhumants.
Forêt plantée	Les forêts plantées de la Mauritanie sont généralement, d'origine, de restauration (reboisement et mise en défense) des terres dégradées et de protection contre la désertification avec des espèces locales et exotiques.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Une partie minime des forêts plantées de la Mauritanie sont composées d'espèces exotiques généralement des sites de reboisement contre l'ensablement.
Mangroves	Il existe encore des reliques de mangroves localisées principalement au niveau de deux parcs nationaux sur la zone du littoral.

## 4.2.3 Données de base

Aucune donnée fiable (précise et actualisée) n'est encore disponible. Depuis 1975, l'état entame, à travers ses programmes et projets, chaque année une campagne nationale de reboisement, d'ensemencement et de mise en défens pour restaurer, conserver et améliorer les ressources forestières nationales.

- Les superficies reboisées entre 1975 et 2006 avoisinent les 25 426 ha
- Le FRA 2005 mentionne que les plantations forestières sont de 9 916 ha en 2000
- UNEP WCMC 2007 pour la mangrove

## 4.3 Analyse et traitement des données nationales

### 4.3.1 Calibrage

Les données estimatives citées ci-dessus méritent d'être revues et confirmées

### 4.3.2 Estimation et prévision

Pour les années 2000 et 2008 aucune estimation ou prévision fiable n'est encore disponible mais des estimations d'expert sont données.

Cependant comme les moyennes des programmes de boisement entre 1990 et 2005 sont estimées à 820 ha/an environ, la surface plantée estimée en 1990 a été augmentée chaque année de cette moyenne pour être en conformité avec le tableau T5.

### 4.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Sans des données fiables, il est impossible de reclasser les catégories dans le FRA 2010

#### 4.4 Données à insérer dans le tableau T4

**Tableau 4a**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	0	0	0	0
Autres forêts naturellement régénérées	410	304	250	221
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
Forêt plantée	5	13	17	21
...dont d'espèces introduites	ND	ND	ND	ND
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>317</b>	<b>267</b>	<b>242</b>

**Tableau 4b**

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	0	0	0	0
Mangroves (forêt et ATB)	0.3	0.2	0.2	0.2
Bambous (forêt et ATB)	0	0	0	0

#### 4.5. Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Aucune donnée actualisée n'est disponible.	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.
Autre forêt naturellement régénérée	Aucune donnée fiable n'est disponible. Cependant on peut estimer que la plupart des forêts existantes se régénèrent naturellement.	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.
Forêt plantée	Les données avancées (8.000 ha depuis 2000) méritent d'être actualisées pour refléter la réalité du terrain. Il s'agit de 7.796 ha de forêts privées additionnées de 2.200 hectares de forêts communautaires. Une moyenne de 820 ha/an a été choisie (voir T5)	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances mais il existe des programmes annuels de reboisement sur lesquels on s'est basé. La superficie reboisée change selon les années et leur taux de réussite reste trop faible.
Plantations d'hévéas	N'existe pas en Mauritanie	
Mangroves	Information (209 ha) donnée dans UNEP WCMC 2007. Le chiffre de 300 ha pour l'année 1990 est une estimation d'expert compte tenu de la dégradation probable de la mangrove.	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances. Il est difficile d'avancer une estimation d'expert précise pour le moment. Il est confirmé que la zone des Mangroves (Bas delta du fleuve Sénégal) a subi des perturbations au cours de ces deux dernières décennies (installation du barrage de Diama en aval du fleuve). Les recherches sont en cours pour étudier l'impact de cette perturbation sur les Mangroves.
Bambou	N'existe pas en Mauritanie	

#### Autres commentaires généraux au tableau

Toutes les forêts du pays sont sous la pression (anthropique et animales) continue pour la satisfaction des besoins croissants des populations (énergie domestique, pâturages, bois de service, autres services).

## 5 Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement

### 5.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Boisement	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
Reboisement	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres classifiées comme forêt.
Expansion naturelle de la forêt	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).

### 5.2. Données nationales

#### 5.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
FOSA : L'Etude prospective du secteur forestier en Mauritanie	M	secteur forestier	2001	
Rapport national sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
OMVS : Écosystème forestier en rive droite de la vallée du fleuve Sénégal	M	Écosystème forestier	2001	
Étude DENV/FAO « Critères et Indicateurs de Gestion durable des Forêts (Cas de la Mauritanie) – 2002 »	M	forêt	2002	
FRA 2005		état des forêts	2005	

#### 5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Boisement	Il est représenté par les sites de protection par reboisement surtout au niveau des zones les plus arrosées (vallée du fleuve Sénégal)
Reboisement	Il est représenté par les sites de restauration des terres dégradées
Expansion naturelle de la forêt	Elle est représentée par les terres agricoles abandonnées et les jachères de longue durée

#### 5.2.3 Données de base

Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment. Les données ci-dessous méritent d'être confirmées sur le terrain:

- Les superficies reboisées entre 1975 et 2006 avoisinent les 25 426 ha soit une moyenne de 820/ha par an.
- Le FRA 2005 mentionne que les plantations forestières sont de 9 916 ha en 2000

**N.B.** IL est encore difficile de préciser avec exactitude les superficies par catégories et leurs situations actuelles (taux de réussite).

### 5.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 5.2.1. Calibrage

Les données fiables et actualisées ne sont pas encore disponibles

#### 5.2.2. Estimation et prévision

Il est possible de réaliser une estimation des superficies existantes et d'être confirmée sur le terrain. Mais aucune prévision n'a été faite pour le moment.

La propagation du prosopis est considérée comme affectant essentiellement les autres terres boisées et une partie des forêts y compris des forêts classées. L'augmentation annuelle des surfaces couvertes par le Prosopis sur les Autres terres boisées a été estimée à 5010 ha/an en 1990, 3.800 ha/an en 2000 et 3.800 ha/an en 2005.

#### 5.2.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Aucune donnée fiable n'est encore disponible pour assurer le reclassement les données avancées dans le FRA 2005.

### 5.3. Données à insérer dans le tableau T5

Catégories de FRA 2010	Établissement de forêts annuel (hectares/an)			... dont d'espèces introduites (hectares/ an)		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Boisement	820	820	820	278	298	260
Reboisement	0	0	0	0	0	0
...dont sur des zones plantées précédemment	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Expansion naturelle de la forêt	0	0	0	0	0	0

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

### 5.4. Commentaires au tableau T5

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Boisement	Les données avancées ne sont que des estimations qui méritent d'être précisées. En absence de données fiables et précises, il reste très difficile de distinguer entre le boisement et le reboisement dans le contexte national. La notion boisement est très peu utilisée dans le jargon des forestiers dans notre pays, même si, la plupart des activités de plantation, en réalité, sont des boisements. Car la plupart des projets et des programmes forestiers, de ces 30 dernières années, ont été initiés dans le cadre de la lutte contre la désertification et en particulier la fixation des dunes pour protéger les villes et les infrastructures économiques contre l'ensablement.	La tendance est sans nul doute positive. Des centaines d'hectares sont plantés annuellement par l'état et les projets et programmes nationaux

Reboisement	Les données avancées ne sont que des estimations qui méritent d’être précisées.	Aucune donnée actualisée n’est disponible pour mesurer les tendances.
Expansion naturelle de la forêt	<p>Comme le plupart des champs agricoles abandonnés se trouvent dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal, ils seront souvent occupés par la régénération naturelle des espèces forestières. Il reste encore difficile d’imaginer une expansion naturelle des forêts sans mise en défens vu la forte pression que subissent ces zones <b>à l’exception bien sur de la propagation extraordinaire du prosopis</b> surtout dans la basse vallée du fleuve Sénégal.</p> <p>En effet, le problème du prosopis n’est posé que dans la zone arrosée au sud du pays (vallée du fleuve Sénégal) là où se trouve presque la plus part des forêts nationales. De ce fait, il existe un nombre considérable des forêts et mêmes des forêts classées (le cas du deux forêts classées de Keur-mour et du Gani) envahie actuellement et depuis plus de 15 ans par cette espèce.</p>	Aucune donnée actualisée n’est disponible pour mesurer les tendances. Difficile d’avancer un chiffre sans une étude spécialisée.

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>

## 6. Tableau T6 – Matériel sur pied

### 6.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

### 6.2. Données nationales

#### 6.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Etude DENV/FAO « Critères et Indicateurs de Gestion durable des Forêts (Cas de la Mauritanie) – 2002 »	F	Volume sur pied	2002	document ancien
Critères et indicateurs de gestion durable des forêts – DENV/FAO - 2002	M	Liste des espèces principales	2002	document ancien

#### 6.2.2. Classement et définitions

Données ne sont pas disponibles pour le moment.

Classe nationale	Définition

#### 6.2.3. Données de base

Classe nationale	Superficies	Volume/ha	Volume total sur pied
Forêts classées	48 000 ha	20 m <sup>3</sup>	960 000 m <sup>3</sup>
Forêts protégées	259 084 ha	10 m <sup>3</sup>	2 590 840 m <sup>3</sup>
Forêts privées	7 716 ha	94 m <sup>3</sup>	725 304 m <sup>3</sup>
<b>Volume total</b>	<b>317 000 ha</b>		<b>4 276 144 m<sup>3</sup></b>

Année de référence : 2002 Critères et indicateurs de gestion durable des forêts – DENV/FAO - 2002

En l'absence de données sur le volume sur pied de chaque espèce, nous nous limiterons à lister les espèces arborées les plus répandues.

Il existe peu de travaux dans ce sens, les plus importants restent ceux élaborés par le projet de développement rural intégré de Guidimakha (la wilaya la plus arrosée du pays) en 2002. Le résultat de l'étude donne une production d'environ 25,8 m<sup>3</sup>/ha pour le cas forêt dense.

### 6.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 6.3.1. Calibrage

Le calibrage n'a pas été effectué

### 6.3.2. Estimation et prévision

Les données ci-dessus donnent une estimation de 13,5 m<sup>3</sup>/ha en moyenne en 2000 pour les 317.000 ha des forêts que dispose le pays. Cependant le **volume moyen par hectare de 20 m<sup>3</sup>** a été préféré et appliqué au total de forêt d'après T1 vu la grande variété des forêts et pour éviter une sous estimation des volumes du matériel sur pied. Cette approximation rend nécessaire la production de données plus fiables sur les formations forestières.

### 6.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

### 6.4. Données à insérer dans le tableau T6

On considère que le volume/ha pour la catégorie des forêts en Mauritanie est estimée à 20 m<sup>3</sup>/ha et pour la catégorie autre terres boisées 10m<sup>3</sup>/ha.

**Tableau 6a – Matériel sur pied**

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
<b>Total matériel sur pied</b>	8.30	6.34	5.34	4.84	31.1	31.1	31.1	30.6
... dont conifères	0	0	0	0	0	0	0	0
... dont feuillus	8.30	6.34	5.34	4.84	31.1	31.1	31.1	30.6
<b>Matériel sur pied d'espèces commerciales</b>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

**Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues**

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 <sup>ère</sup>	<i>Acacia nilotica</i>	Emour	ND	ND	ND
2 <sup>ème</sup>	<i>Balanités aegyptiaca</i>	Teycheth	ND	ND	ND
3 <sup>ème</sup>	<i>Acacia tortilis</i>	Talh	ND	ND	ND
4 <sup>ème</sup>	<i>Combretum glutinosom</i>	Tikifit	ND	ND	ND
5 <sup>ème</sup>	<i>Ziziphus mauritiaca</i>	Sder	ND	ND	ND
6 <sup>ème</sup>	<i>Piliostigma reticulata</i>	Tezecre	ND	ND	ND
7 <sup>ème</sup>	<i>Acacia albida</i>	Avrar	ND	ND	ND
8 <sup>ème</sup>	<i>Acacia seyal</i>	Sadra beydh	ND	ND	ND
9 <sup>ème</sup>	<i>Maytinis senegalensis</i>	Eich	ND	ND	ND
10 <sup>ème</sup>	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Jerk	ND	ND	ND
<b>Restantes</b>	ND	ND	ND	ND	ND
<b>TOTAL</b>			ND	ND	ND

- 1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de matériel sur pied. Par ex. la 1<sup>ère</sup> position correspondra à l'espèce ayant le volume sur pied le plus élevé. L'an 2004 est l'année de référence (correspond à la première étude sur le sujet) à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

**Tableau 6c – Spécifications des valeurs seuils**

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine <sup>1</sup> d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)		
Diamètre minimal (cm) de la cime pour		

<sup>1</sup> Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

calculer le matériel sur pied (Y)		
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)		
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)		

### 6.5. Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	Les données avancées lors des précédents FRAs ne sont que des estimations à raison de 20 m <sup>3</sup> /ha de forêt quelque soit sa composition floristique pour la forêt et de 10 m <sup>3</sup> pour les autres terres boisées. Il importe de confirmer si cette estimation de volume/ha est toujours valable pour le calcul du matériel sur pied dans le FRA 2010 ce qui constitue un défi majeur en raison de l'absence des données fiables sur la superficie forestière du pays en 2008 d'une part et l'hétérogénéité de la composition floristique/ha avec des niveaux différents de dégradation d'une formation forestière à une autre d'autre part.	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.
Matériel sur pied de feuillus/conifères	La Mauritanie ne dispose pas des formations de conifères. De ce fait les données ci-dessus représentent le matériel sur pied de feuillus	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Les espèces forestières de la Mauritanie sont essentiellement des espèces communautaires à faibles valeurs commerciales caractérisées par une croissance lente et un mauvais état sanitaire	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.
Les dix espèces les plus répandues	Aucune donnée permettant de déterminer le volume de bois par espèce n'est disponible ainsi que le pourcentage exact de répartition de l'espèce dans la superficie globale des forêts en Mauritanie (T1).	Aucune donnée actualisée n'est disponible pour mesurer les tendances.

#### Autres commentaires généraux au tableau

La production de bois dépend en premier lieu des conditions du site, en second lieu, du stade de développement du peuplement de ligneux et en troisième lieu de la composition floristique

## 7. Tableau T7 – Biomasse

### 7.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisante au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

### 7.2. Données nationales

#### 7.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
FRA 2005	M	état des forêts	2005	

#### 7.2.2. Classement et définitions

Malheureusement, il n'existe pas de données fiables sur les différentes classes de la biomasse à l'échelle nationale. Le peu de données disponible n'est que partiel et il ne couvre qu'une petite portion des formations forestières particulièrement au niveau de la vallée du fleuve Sénégal.

Classe nationale	Définition

#### 7.2.3. Données de base

A part quelques données partielles réalisées par certains projets nationaux, aucune donnée globale n'est encore disponible pour le moment. Le projet Biodiversité Mauritanie- Sénégal, en 2006, a estimé **la biomasse foliaire** à environ 2121,9 kg de matière verte / ha au niveau de certaines forêts, steppes et savanes arborées et arbustives dans les 4 wilayas de la vallée du fleuve Sénégal.

### 7.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 7.3.1. Calibrage

Aucunes données fiables ne sont existantes pour le moment.

#### 7.3.2. Estimation et prévision

Les données disponibles sur la biomasse aérienne ne sont que des estimations qui méritent d'être confirmées. En ce qui concerne le bois mort et la biomasse souterraine, aucune étude n'a jamais été conduite pour évaluer ces catégories. Les estimations sont faites sur les bases suivantes : La biomasse aérienne a été calculée en multipliant le matériel sur pied (volume en millions de m<sup>3</sup>) sur base de 20 m<sup>3</sup>/ha par un facteur de conversion BCEF pour les pays méditerranéens (tableau 5.4) évalué à 2.5 qui correspond à

une valeur moyenne entre la catégorie de 21-40 m3 et <20 m3. La biomasse souterraine a été estimée en multipliant la biomasse aérienne par le rapport racine-pousse ( R) = 0.28 comme donné dans le tableau 5.3 et relatif à la zone Tropical dry forest – above ground biomass > 20 tonnes per ha.

### 7.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il est difficile de faire un reclassement des données avancées lors des FRAs précédents (tableau ci-dessous) suite à l'absence des données statistiques fiables concernant la superficie, la densité, la production et composition floristique exacte des différentes formations forestières du pays.

### 7.4. Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	20.7	15.8	13.3	12.1	77.7	77.7	77.7	77.7
Biomasse souterraine	5.8	4.4	3.7	3.4	21.8	21.8	21.8	21.8
Bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>TOTAL</b>	26.5	20.2	17	15.5	99.5	99.5	99.5	99.5

### 7.5. Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	La biomasse aérienne a été calculée en multipliant le matériel sur pied (volume en millions de m3) par le facteur de conversion BCEF de 2.5.	
Biomasse souterraine	La biomasse souterraine a été estimée en multipliant la biomasse aérienne par le rapport racine-pousse ( R) = 0.28.	
Bois mort		

Autres commentaires généraux au tableau
L'essentiel pour le moment et de réaliser une étude nationale pour traiter et actualiser des données existantes d'une part et de trouver les données manquantes d'autre part. La première chose à faire pour le moment et d'inventorier les ressources forestières du pays car avant de chercher les détails il faut connaître tout d'abord les généralités (sans connaître par exactitude les superficies forestières du pays toutes autres informations restent sans fondement et incorrectes).

## 8 Tableau T8 – Stock de carbone

### 8.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

### 8.2 Données nationales

#### 8.2.1 Sources de données

On peut dire que les données dans ce domaine sont inexistantes. Si elles existent, elles méritent d'être revues et confirmées.

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Estimation d'expert	F	Carbone	2009	A vérifier et confirmer

#### 8.2.2 Classement et définitions

Données non disponibles

#### 8.2.3 Données de base

Pour le moment, nous n'avons que des données avancées suite à une estimation faite par les experts en la matière qu'on peut retenir provisoirement comme une référence.

### 8.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 8.3.1 Calibrage

Aucun calibrage n'a été fait

### 8.3.2 Estimation et prévision

Jusqu'à nouvelle directive, le facteur par défaut 0,47 a été appliqué à la valeur de biomasse indiquée dans T7. Concernant le calcul du carbone dans la litière et dans le sol, les estimations ont été faites sur les bases suivantes: Carbone dans la litière: La surface totale de la forêt et des autres terres boisées a été multipliée la valeur par défaut par hectare du GIEC qui est de 2.8 pour les régions sub tropicales ; Carbone dans le sol : Aucune donnée nationale n'est disponible. L'estimation est faite sur la base de la valeur par défaut proposées dans la table 5.9 pour les sols sableux et les zones tropicales sèches = 31 tonnes C / ha. Les surfaces totales de forêts et autres terres forestières ont été multipliées par cette valeur estimée.  
Profondeur estimée = 30 cm

### 8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il est difficile de faire un reclassement des données avancées lors des FRA 2005 (tableau ci-dessous) suite à l'absence des données statistiques fiables concernant le stock réel de carbone dans les différentes catégories du tableau T8.

### 8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	9.8	7.4	6.3	5.7	36.5	36.5	36.5	36.0
Carbone dans la biomasse souterraine	2.7	2.1	1.8	1.6	10.2	10.2	10.2	10.1
<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	12.5	9.5	8.0	7.3	46.8	46.8	46.8	46.0
Carbone dans le bois mort	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans la litière	1.2	0.89	0.75	0.68	8.71	8.71	8.71	8.57
<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Carbone dans le sol	12.8	9.8	8.3	7.5	96.4	96.4	96.4	94.9
<b>TOTAL</b>	26.5	20.3	17.1	15.5	151.9	151.9	151.9	149.5

### 8.5. Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	Conversion de la biomasse sur pied estimée dans le tableau 7 en stock de carbone en multipliant la biomasse par la fraction de carbone par défaut 0,47 comme proposé dans l'annexe 5.2	
Carbone dans la biomasse souterraine	Le carbone de la biomasse souterraine a été estimé en multipliant la biomasse souterraine par la fraction de	

	carbone par défaut 0,47 comme proposé dans l'annexe 5.2	
Carbone dans le bois mort	Information non disponible	
Carbone dans la litière	La surface totale de la forêt et des autres terres boisées a été multipliée la valeur par défaut par hectare du GIEC qui est de 2.8 pour les régions sub tropicales	
Carbone dans le sol	Aucune donnée nationale n'est disponible. L'estimation est faite sur la base de la valeur par défaut proposées dans la table 5.9 pour les sols sableux et les zones tropicales sèches = 31 tonnes C / ha. Les surfaces totales de forêts et autres terres forestières ont été multipliées par cette valeur estimée. Profondeur estimée = 30 cm	

#### Autres commentaires généraux au tableau

L'essentiel pour le moment et de réaliser une étude nationale pour traiter et actualiser des données existantes d'une part et de trouver les données manquantes d'autre part. La première chose à faire pour le moment et d'inventorier les ressources forestières du pays car avant de chercher les détails il faut connaître tout d'abord les généralités (sans connaître par exactitude les superficies forestières du pays toutes autres informations restent sans fondement et incorrectes).

## 9. Tableau T9 – Incendies de forêt

### 9.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation dans le pays.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation dans le pays.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié et non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation <u>allumé comme outil de gestion</u> qui brûle sous prescription; le feu est confiné à une zone prédéterminée et produit le comportement et les caractéristiques du feu, demandées pour obtenir le traitement du feu planifié et/ou à des objectifs de gestion de la ressource.

### 9.2. Donnée nationales

#### 9.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
Direction Protection de la Nature	M	feux de brousse	2008	

#### 9.2.2. Données de base

En Mauritanie, les incendies de forêt sont assez rares voir inexistantes. Le terme le plus approprié et celui d'incendie de végétation ou feux de brousse qui affecte surtout les parcours pastoraux (steppe herbeuses et arbustives clairsemées) et un degré minime les forêts. Ils sont l'une des causes majeures de la dégradation des terres en Mauritanie.

Années	nombre de feux	Superficies
1994-1995		232 200 ha
1995-1996		381 500 ha
1996-1997		355 300 ha
2006-2007	102	576 100 ha
2007-2008	165	905 564 ha
2008-2009	164	357 214 ha

Source: Direction protection de la nature 2008

### 9.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 9.3.1. Calibrage

Il est extrêmement difficile de réaliser un calibrage des données faute des moyens et d'informations fiables sur la superficie des forêts et des terres boisées brûlées par an.

### 9.2.2. Estimation et prévision

On estime à environ 10 % la portion brûlée par an des formations forestières et plus particulièrement de la catégorie des autres terres boisées. La superficie de surface de forêt brûlée (1000 ha) est indicative.

### 9.2.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Aucune donnée disponible ne permet de faire ce reclassement.

## 9.3. Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	ND	ND	323	100	740	133
... dont de forêt	ND	ND	1	ND	1	ND
... dont d'autres terres boisées	ND	ND	33	ND	74	ND
... dont d'autres terres	ND	ND	289	ND	665	ND

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	100	100	100
Feu planifié	0	0	0

**Note:** Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

## 9.4. Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Les données avancées dans le T9 ne sont que des estimations basées sur des évaluations à travers des mesures manuelles réalisées avec des outils rudimentaires. De ce fait la marge d'erreur est souvent grande et diffère selon l'évaluateur et la forme géométrique de l'incendie. Les feux enregistrés concernent toutes les formations végétales herbacées et forestières sans exception mais à des degrés variés. Selon nos estimations les formations forestières et en particulier la catégorie autres terres forestières sont touchées annuellement par 10 % des incendies.	Il est difficile de confirmer une tendance stable des incendies. Car l'ampleur des feux dépend étroitement du volume de la biomasse et de la pluviométrie annuelle. La forte tendance à la hausse observée entre 2000 et 2005 est le résultat logique d'une augmentation de la pluviométrie donc de la biomasse herbacée à brûler conjuguée avec un réseau pare-feux défaillant. Depuis 2006, la Direction protection de la Nature est en train de constituer une base de données et de mettre en place une statistique forestière mais beaucoup d'obstacles posent encore problèmes (absence d'archive et faible moyens financiers et logistiques).

Nombre d'incendies	Le nombre des incendies est souvent compris entre 80 et 120 feux par an. Il est important de signaler que les feux pris en compte sont ceux qui brûlent une superficie supérieure à 0,5 ha.	Il est difficile de confirmer une tendance stable des incendies. Car l'ampleur des feux dépend étroitement du volume de la biomasse et de la pluviométrie annuelle.
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Presque tous les feux signalés sont des incendies non contrôlés car les feux planifiés ne sont pas utilisés en Mauritanie (climat saharo- sahélien).	

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>

## 10. Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

### 10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

### 10.2. Données nationales

#### 10.2.1. Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
CE-FAO : Ressources Forestières en Mauritanie	M	ressources forestières	1999	
Direction Protection de la Nature	M	feux de brousse	2008	

#### 10.2.2. Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Perturbation par les insectes	Ces Perturbations occasionnées par des ravageurs surtout des termites
Perturbation par les maladies	en Mauritanie les maladies virales ou celles dues aux champignons et bactéries sont presque inexistantes vu le niveau très faible de l'humidité dans les forêts
Perturbation par d'autres agents biotiques	c'est l'une des causes majeures de la dégradation des formations forestières en Mauritanie. Ils sont dus essentiellement aux animaux domestiques en quête des pâturages surtout que les forêts sont le dernier refuge des troupeaux en période de soudure.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Ces perturbations sont occasionnées en Mauritanie par les feux de brousse, les tempêtes et la sécheresse

### 10.2.3. Données de base

Très peu de données sont disponibles sur les perturbations influençant la santé et vitalité des forêts en Mauritanie.

## 10.3. Analyse et traitement des données nationales

### 10.3.1. Calibrage

Aucune donnée fiable n'est disponible sur l'ensemble des catégories pour le moment.

### 10.3.2. Estimation et prévision

A part les dégâts causés par les incendies, aucune donnée fiable sur les autres perturbations n'est disponible et/ou en cours d'élaboration.

Il importe de noter que l'élevage pastoral pratiqué en Mauritanie compte beaucoup sur l'apport des pâturages aériens issus essentiellement des forêts et d'autres terres boisées. En 2000 le déficit en besoin fourrager a été estimé à 1,5 millions UBT/an soit la production d'environ 7 000 000 ha de parcours avec un niveau pluviométrique moyen de 265 mm/an. Il est presque confirmé que la quasi totalité de ce déficit fourrager est couvert par les formations forestières.

### 10.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Très peu des données sont disponibles pour faire un reclassement complet et fiable des différentes catégories de FRA 2010.

## 10.4. Données à insérer dans le tableau T10

**Tableau 10a – Perturbations**

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	ND	ND	ND
Perturbation par les maladies	ND	ND	ND
Perturbation par d'autres agents biotiques	ND	ND	ND
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	ND	ND	ND
<b>Superficie totale touchée par des perturbations</b>	ND	ND	ND

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

**Tableau 10b – Les plus importantes infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt**

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
ND	ND	ND	ND	ND
ND	ND	ND	ND	ND

Note: La superficie touchée se rapporte à la superficie totale touchée au cours de l'infestation.

**Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses**

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
<i>Prosopis juliflora</i>	69
<b>Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses</b>	69

Note: La superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses ne correspond pas nécessairement à la somme des valeurs indiquées précédemment étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

### 10.5. Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes	aucunes données précises	Aucune donnée précise
Perturbation par les maladies	aucunes données précises	aucunes données précises
Perturbation par d'autres agents biotiques	aucunes données précises	Aucune donnée précise
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	Les données avancées ne concernent que les perturbations causées par les incendies sur la végétation. Les tempêtes et la sécheresse provoquent à leur tour beaucoup des dégâts encore très mal connus	La tendance est très aléatoire d'une année à l'autre suivant le volume de la biomasse produit par an ainsi que suivant l'agressivité du climat
Les plus importants infestations/ éruptions	Aucune donnée précise La santé et les maladies des espèces et des formations forestières sont des domaines très mal connus en Mauritanie. Ils n'ont jamais figurés dans les priorités du secteur forestier pour la simple raison que la fonction des forêts en Mauritanie a été réduite généralement à la production des pâturages et d'énergie domestique donc la qualité de bois est souvent négligée.	Aucune donnée précise
Espèces envahissantes	Aucune donnée précise Plusieurs formations et terres forestiers surtout au niveau de la basse vallée du fleuve Sénégal sont fortement touchées par l'envahissement du <i>Prosopis juliflora</i> . Malheureusement aucune donnée fiable sur l'état et les superficies touchées n'est disponible pour le moment. L'expansion se fait dans les autres terres boisées et en partie dans les forêts sur la base de 5.000 ha/an de 1990 à 2000 et 3.800 ha/an de 2000 à 2005.	Aucune donnée précise

#### Autres commentaires généraux au tableau

--

## 11. Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

### 11.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

### 11.2. Données nationales

#### 11.2.1. Sources des données

Référence des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
CE-FAO : Collecte et analyse des données relatives aux combustibles d'origine ligneux en Mauritanie	M	combustible ligneux	2000	
Note technique sur la problématique de l'environnement et de l'énergie domestique en Mauritanie – Rapport du groupe d'experts – Février 2004	M	Quantités de bois consommées en (TM)	2004	
stratégie nationale de l'énergie domestique	M	combustibles ligneux	2006	
Industrial roundwood and Woodfuel production FAOSTAT 2008	M	Combustible ligneux	1988-2006	

#### 11.2.2. Classement et définitions

Il s'agit essentiellement de la quantité de bois extrait des formations forestières et utilisé comme bois de chauffe ou transformée en charbon de bois.

L'extraction de bois industriel dans le vrai sens du mot n'existe pas en Mauritanie (pays importateur). Certes une très grande quantité du bois est utilisée chaque année pour des services multiples (clôture des champs et des habitations, construction, art et outillage) mais la quantité exacte reste encore inconnue.

#### 11.2.3. Données de base

Estimation des consommations de combustibles ligneux

Années	Bois (TM)	Charbon (TM)
1990		60 533
1991		62 989
1992		65 162

1993	346.066	62.292
1994	356.350	64.213
1995	367.192	66.094
1996	378.026	68.044
1997	326 000	78 810
1998	312 000	82 412
1999	396 800	86 030
2000	284 000	

Source : Rapport national RPTES 1998/ Touré 2000

### 11.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 11.3.1. Calibrage

Aucune donnée n'est disponible pour permettre de faire un calibrage fiable.

#### 11.3.2. Estimation et prévision

Les seules données disponibles sont celles de FAOSTAT élaborées sur la base des données nationales fournies par les services techniques en Mauritanie. Il s'agit des données sur :

catégorie	(1988 – 1992) 1990	(1998-2002) 2000	(2003-2007) 2005
Production de bois industriel (m <sup>3</sup> ) sur écorce	5.750	6.900	4.800
Production de bois de feu (m <sup>3</sup> )	1.149.000	1.429.000	1.622.000

Un facteur de 1,15 a été appliqué aux données fournies par FAOSTAT pour le bois industriel (données sous écorce) ainsi que sur le bois de feu.

#### 11.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Aucune donnée fiable n'est disponible pour faire un reclassement.

### 11.4. Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m <sup>3</sup> sur écorce)	5.75	6.9	4.8	1321	1643	1865
... dont provenant de la forêt	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Valeur unitaire (monnaie nationale / m <sup>3</sup> sur écorce)	ND	ND	ND	246	246	246
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	ND	ND	ND	324966	404178	458864

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	Ouguiya (MRO)	Ouguiya (MRO)	Ouguiya (MRO)

### Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
----------------------	---	--

Volume total de bois industriel	Les données avancées méritent d'être affirmées. Le terme « bois d'industrie » est à revoir, car il reste à confirmer s'il existe réellement des bois d'industrie en Mauritanie. Le plus commun est de parler de bois de service. Une catégorie très difficile à quantifier surtout dans les conditions actuelles d'exploitation caractérisée par l'anarchie.	Aucune tendance n'est perceptible pour le moment
Volume total de bois de feu	Les données avancées ne sont que des estimations basées sur des données anciennes et des scénarios qui méritent d'être réaffirmés et actualisés. Il est extrêmement difficile d'avoir une donnée précise sur le volume de bois extrait pour le feu surtout que la plus grande consommation se fait au niveau rural dans des villes, villages, hameaux et campements nomades. La population confond toujours entre le droit d'usage et l'exploitation commerciale des ressources en bois. Les volumes FAOSTAT du bois de chauffage et du charbon de bois (transformées des tonnes en m <sup>3</sup> ) ont été additionnées et corrigées par un facteur 1.15 (écorce).	Il est difficile de confirmer une tendance nette vu la situation anarchique de l'exploitation des ressources forestières.
Valeur unitaire	Il faut préciser qu'il s'agit de la valeur du bois à la lisière des forêts. Il est important de différencier entre la valeur du bois de chauffe et celle du charbon de bois. A titre d'exemple le prix marchand d'un m <sup>3</sup> de bois de feu est d'environ 246 UM alors que celle d'un m <sup>3</sup> de charbon de bois est d'environ 1 000 UM.	
Total value		

**Autres commentaires généraux au tableau**

La première chose à faire pour le moment et d'inventorier les ressources forestières du pays car avant de chercher les détails il faut connaître tout d'abord les généralités (sans connaître par exactitude les superficies forestières du pays et leur production toutes autres informations restent sans fondement et incorrectes).

## 12. Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

### 12.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL)	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

### Catégories des PFNL

Catégorie
<p><b><u>Produits végétaux/matière première</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aliments</li> <li>2. Fourrage</li> <li>3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques</li> <li>4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures</li> <li>5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction</li> <li>6. Plantes ornementales</li> <li>7. Exsudats</li> <li>8. Autres produits végétaux</li> </ol> <p><b><u>Produits animaux/ Matière première</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>9. Animaux vivants</li> <li>10. Cuirs, peaux et trophées</li> <li>11. Miel sauvage et cire d'abeille</li> <li>12. Viande de brousse</li> <li>13. Matière première pour la préparation de médicaments</li> <li>14. Matière première pour la préparation de colorants</li> <li>15. Autres produits animaux comestibles</li> <li>16. Autres produits animaux non-comestibles</li> </ol>

### 12.2. Données nationales

#### 12.2.1. Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Politiques et stratégies du secteur rural à l'horizon 2010 – MDRE/ DPSE	M	Sous-produits de l'élevage	1998	
Projet de développement de la gomme arabique en Mauritanie – FADES/ FAO	M	Evolution production gomme arabique	1984	
DPN/MDR et SONIMEX et rapport FED sur « la régénération des gommerais mauritaniennes »	M	Evolution production gomme arabique	1981	

#### 12.2.2. Classement et définitions

Aucunes données fiables et actualisées n'est disponible

### 12.2.3. Données de base

Les données disponibles sont très anciennes et ne concernent essentiellement qu'un seul produit végétal qui a fait de la Mauritanie un jour le deuxième pays producteur de la gomme arabique sur le plan mondial.

Évolution de la Production de la Gomme Arabique en Mauritanie :

Années	Quantités produites en tonnes
1960	3982
1961	3494
1962	3017
1963	3616
1964	3016
1965	3461
1966	4437
1967	4670
1968	5324
1969	7318
1970	5364
1971-72	4708
1973	725
1974	510
1975	1634
1976	441
1977	298
1978	122
1979	485
1980	130

Aucune autre donnée fiable n'est actuellement disponible pour les autres produits végétaux et animaux.

### 12.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 12.3.1. Calibrage

Aucune donnée fiable n'est disponible

#### 12.3.2. Estimation et prévision

A partir de 1987 avec l'amélioration de la pluviométrie, les récentes estimations font ressortir une production moyenne annuelle de gomme arabique qui oscille entre 1500 et 2000 tonnes/an.

Pour les autres produits aucune donnée fiable n'est pour le moment disponible. Malgré la forte exploitation de ces produits non ligneux par la population et en particulier les produits végétaux.

#### 12.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Il est difficile de réaliser un reclassement des données dans les différentes catégories de FRA 2010 faute des données fiables et actualisées.

**12.4. Données à insérer dans le tableau T12**

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 <sup>er</sup>	exsudats	<i>Acacia senegal</i>	tonne	2000	1 000 000 MRO	3
2 <sup>ème</sup>	semence forestière	<i>Acacia senegal</i>	tonne	ND	1500 MRO le kg	8
3 <sup>ème</sup>	aliment	<i>Ziziphus mauritiana</i>	tonne	ND	100 MRO le kg	1
4 <sup>ème</sup>	aliment	<i>Balanites aegyptiaca</i>	tonne	ND	50 MRO le kg	1
5 <sup>ème</sup>	Matière première pour la préparation de colorants et teintures	<i>Combretum glutinosum</i>	tonne	ND	100 MRO le kg	4
6 <sup>ème</sup>	Miel sauvage et cire d'abeille	<i>Appis miliflora</i>	litre	ND	500 MRO le litre	11
7 <sup>ème</sup>	Fourrage	Espèces fourragères	tonne	ND	ND	2
8 <sup>ème</sup>	Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques	<i>Maytinis senegalensis</i>	tonne	ND	ND	3
9 <sup>ème</sup>	Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction	<i>Dalbergia melanoxylon</i>	stère	ND	ND	5
10 <sup>ème</sup>						
Tous les autres produits végétaux		<i>Acacia nilotica, Adansonia digitata</i>	tonne	ND	ND	
Tous les autres produits animaux		ND	ND	ND	ND	
<b>TOTAL</b>					ND	

	2005
Nom de la monnaie nationale	Ouguiya (MRO)

**12.5. Commentaires au tableau T12**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 Produits les plus importants	<ul style="list-style-type: none"> <li>le plus important des produits non ligneux reste le fourrage (feuilles, fleurs et gousses) mais malheureusement aucune donnée fiable sur la quantité utilisé n'est disponible surtout que ce produit végétal est exploité à coût zéro.</li> <li>En deuxième lieu d'importance on trouve la gomme arabique en termes de valeur économique ajoutée qu'elle apporte surtout aux autres terres boisées.</li> <li>on assiste actuellement à l'épanouissement d'un produit végétal de bon marché. Il s'agit des semences forestières utilisées généralement dans les activités d'ensemencement et de production des plants pour la restauration des terres dégradées.</li> <li>Il faut aussi noter que des produits et aliments tels que, les gousses d'<i>Acacia nilotica</i>, les fruits du <i>Balanites aegyptiaca</i> (Muroblanc), le jujub, les fruits (pain de singes) et feuilles du Baobab, le fruit du palmier Dum, sont des produits à valeur économique de grande importance au niveau national.</li> </ul> <p><b>NB :</b> Les chiffres communiqués se rapportent aux catégories combinées de forêt et terres boisées.</p>
Autres produits végétaux	<b>NB :</b> Les chiffres communiqués se rapportent aux catégories combinées de forêt et terres boisées.
Autres produits animaux	Peu de données sont disponibles pour déterminer la quantité des produits animaux de la forêt. A part, le miel, les autres produits ne jouent pas un grand rôle de valeur pour la population et l'économie nationale.
Valeur par produit	Aucune donnée fiable n'est disponible pour évaluer la valeur du produit à la lisière de la forêt. Les chiffres communiqués se rapportent à la valeur du produit transformé
Valeur totale	

**Autres commentaires généraux au tableau**

Il est important de signaler la nécessité d'un inventaire global des produits forestiers et une étude socio-économique pour déterminer leur valeur pour les populations et l'économie nationale.

## 13. Tableau T13 – Emploi

### 13.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

### 13.2. Données nationales

#### 13.2.1. Sources des données

Aucune

#### 13.2.2. Classement et définitions

En absence de l'organisation de la filière bois, les emplois salariés de ce secteur n'existent pas encore en Mauritanie. Certes les grands exploitants forestiers recrutent une main-d'œuvre occasionnelle pour faire des activités de carbonisation le plus souvent illicites et/ou sur la base de permis de coupe de bois mort délivrés par les services techniques compétents, Cependant ces emplois informels ne sont pas reconnus statistiquement par les services compétents malgré les revenus importants qui en sont tirés.

#### 13.2.3. Données de base

Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment.

### 13.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 13.3.1. Calibrage

Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment.

#### 13.3.2. Estimation et prévision

Aucune donnée fiable n'est disponible pour le moment.

#### 13.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Aucune donnée fiable n'est disponible pour permettre le reclassement.

**13.4. Données à insérer dans le tableau T13**

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	ND	ND	ND
...dont emploi salarié	ND	ND	ND
... dont emploi à titre indépendant	ND	ND	ND
Emploi dans la gestion des aires protégées	ND	ND	ND

**13.5. Commentaires au tableau T13**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

**Autres commentaires généraux au tableau**

En 2005, une tentative a été menée pour mettre en place une forme d'organisation des exploitants du bois à l'occurrence le Syndicat des fidèles du charbon. Malheureusement cette expérience s'est heurtée à beaucoup d'obstacles et n'arrive pas encore à regrouper tous les exploitants et acteurs de la filière. Le nouveau code forestier, adopté en 2007, exige l'organisation de la filière bois en particulier celui des exploitants. Des registres qui donnent les informations détaillées sur l'exploitation y compris le nombre et le statut des employés seront tenus au niveau des services chargés des forêts au niveau local.

Pour ce qui est des autres filières de la foresterie, à savoir l'exploitation des produits non ligneux, aucune information fiable n'est disponible pour le moment sur l'emploi dans ce secteur.

## 14. Tableau T14 – Cadre politique et juridique

### 14.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	La politique forestière est l'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Loi forestière	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

### 14.2. Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
<b>1. Déclaration de politique forestière de portée nationale</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui
		<input type="checkbox"/> Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	2001
	Référence du document	Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2015
<b>2. Programme forestier national (pfn)</b>		<input type="checkbox"/> Oui
		<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	
	Année de démarrage	
	Statut actuel	<input type="checkbox"/> En cours de formulation
		<input type="checkbox"/> En cours d'application
		<input type="checkbox"/> En révision
<input type="checkbox"/> Processus temporairement suspendu		
Référence du document ou site web		
<b>3. Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il existe une loi forestière spécifique
		<input type="checkbox"/> Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)
		<input type="checkbox"/> Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	2007
	Année du dernier amendement	2009 approbation du décret d'application
	Référence du document	Loi n° 2007-055 du 18 septembre 2007 portant code forestier

En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.		
<b>4. Déclarations décentralisées de politique forestière</b>		Oui
	x	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
<b>5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt</b>		Oui
	x	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

**Notes explicatives du tableau:**

- Le document ou la déclaration de politique forestière nationale décrit les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière. La politique forestière est approuvée lorsqu'elle est officiellement reconnue en tant que politique ou disposition gouvernementale. L'approbation est formalisée quand il existe un document daté et signé par le Ministre responsable des forêts.
- Le terme «programme forestier national» est une expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Elle désigne également le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
- Le terme «législation sur la forêt» se rapporte à une Loi (Acte juridique ou Code) définissant des règles spécifiques sur les forêts et la gestion du secteur forestier comme l'accès aux ressources forestières, leur gestion et utilisation. La Loi est ratifiée quand le texte a été adopté par l'autorité législative.
- Même que (1) mais les documents ou déclarations de politique générale se rapportent à des unités administratives décentralisées (sous-nationales), par ex. les états d'une Fédération, les Régions ou les Provinces autonomes.
- Même que (3) mais indiquer si des lois spécifiques sur les forêts existent au niveau décentralisé (régional/état/provincial).

**14.3. Commentaires au tableau T14**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	La stratégie de développement du secteur rural -Horizon 2015- élaborée en 2001 définit la politique sectorielle du domaine de développement rural et de l'environnement y compris bien sur le secteur forestier. Il décrit les objectifs, axes d'intervention et programme d'investissement du secteur forestier en Mauritanie jusqu'à l'horizon de 2015
Programme forestier national (pfn)	Il n'existe pas encore un programme forestier national proprement dit adopté par les autorités compétentes. Ceci n'empêche pas la mise en application par les services forestiers de plusieurs approches et plans de travail dans le domaine de la politique forestière de l'état.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	Il s'agit essentiellement du nouveau code forestier de 2007 qui est le 3 <sup>ème</sup> depuis 1960. La nouveauté de ce code par rapport à ses précédents est qu'il adopte le principe de la décentralisation de la gestion des forêts et de la responsabilisation de la population pour assurer une gestion communautaire rationnelle et durable des formations forestières. Malheureusement le décret d'application de ce code est toujours en cours d'élaboration. Si il est adopté, il sera le premier depuis 1934.
Déclarations décentralisées de politique forestière	Pour le moment aucune mesure n'est prévue dans ce sens
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	Pour le moment aucune mesure n'est prévue dans ce sens

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

## 15. Tableau T15 – Cadre institutionnel

### 15.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

### 15.2. Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégorie de FRA 2010	2008	
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère		1 <sup>er</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	X	2 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		3 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
		4 <sup>ème</sup> degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Aucun organisme forestier public au niveau national	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Direction Protection de la Nature, les services régionaux de la protection de l'environnement et le département de la justice.	

Tableau 15b

Catégorie de FRA 2010	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	nd	nd	nd	nd	160	6
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	nd	nd	nd	nd	32	0

Note: Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

### 15.3. Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	Le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement est créé en 2006. L'une des plus importantes composantes de ce Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant 2006 il était une Direction Centrale au sein du</li> </ul>

	reste l'environnement vert (forêt et chasse) en termes d'expérience et budget alloué. Le corps des forestiers représente environ 60 % des effectifs au niveau central et presque 95% au niveau régional.	Ministère chargé du développement rural. <ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2006, il est devenu un Secrétariat d'état délégué auprès du premier ministre chargé de l'Environnement. En 2007, il est érigé en Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement.</li> <li>• En 2008, il est devenu Ministère Délégué auprès du premier ministre chargé de l'environnement et du développement durable.</li> </ul>
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	La plus grande Direction du Ministère est celle chargée de la protection de la nature avec ses trois services chargés des forêts, de la faune sauvage et de la lutte contre la désertification. C'est la direction mère de tous les forestiers du pays. Le directeur des forêts, vu l'importance de sa Direction en termes d'effectif, programme et budget annuel, occupe une place avancée dans la hiérarchie du Ministère après le Ministre et le Secrétaire général.	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Malheureusement aucun organisme forestier public au niveau national n'a été encore mis en place. Il existe une école nationale de formation des cadres subalternes (grades forestiers, moniteurs et conducteurs) mais depuis 2000 elle se trouve dans une situation précaire (actuellement inopérante)	Il est envisagé la création d'un centre national de la foresterie des zones arides.
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	Ministère chargé de l'environnement en particulier la Direction protection de la nature, les services décentralisés du Ministère au niveau régional et la brigade mobile de la protection de la nature.	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	Le personnel forestier est encore réduit en effectif vu l'immensité des zones des forêts et des terres forestières (0.031 million d'hectare soit en moyenne 195 km <sup>2</sup> par forestier). Vu la situation matérielle et logistique difficile, ce personnel a besoin d'un renforcement de capacité dans tous les domaines, en particulier, techniques et logistiques pour être opérationnels.	

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

## 16. Tableau T16 – Formation et recherche

### 16.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Nombre annuel d'étudiants	Nombre d'étudiants universitaires ayant achevé avec succès des études de niveau équivalent ou supérieur à une licence en sciences forestières, ou bien ayant obtenu un diplôme ou brevet de technicien forestier.
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

### 16.2. Données nationales

#### 16.2.1. Sources des données

Aucune donnée fiable n'est disponible

#### 16.2.2. Données de base

Aucune donnée fiable n'est disponible

### 16.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 16.3.1. Estimation et prévision

Aucune donnée fiable n'est disponible

### 16.4. Données à insérer dans le tableau T16

Catégorie de FRA 2010	Nombre annuel de diplômés dans le pays					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières	0	0	0	0	0	0
Licence en sciences forestières	0	0	0	0	0	0
Diplôme / Brevet de technicien forestier	0	0	0	0	0	0

Catégorie de FRA 2010	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	0	0	0	0	0	0
Master ou équivalent	0	0	0	0	0	0
Licence ou équivalent	0	0	0	0	2	0

**16.5. Commentaires au tableau T16**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays	<p>Depuis la dernière promotion de l'ENVA (Ecole nationale de formation et de vulgarisation agricole) en 1998, aucun diplômé n'a été formé dans pays. Il existe très peu de bourses de formation en moyenne 1 à 5 par an et souvent parmi les cadres moyens.</p> <p>En moyenne deux licenciés par an en sciences forestières sont formés par an à l'extérieur. La formation d'ingénieur est intermittente.</p>	
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics	La recherche forestière est presque inexistante. Deux à trois cadres chercheurs forestiers font des recherches dans un centre national de recherche agronomique.	

**Autres commentaires généraux au tableau**

--

## 17. Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

### 17.1. Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

### 17.2. Données nationales

#### 17.2.1. Sources des données

Aucune donnée fiable n'est disponible

#### 17.2.2. Classement et définitions

Aucune donnée fiable n'est disponible

#### 17.2.3. Données de base

Aucune donnée fiable n'est disponible excepté la loi de finance et de budget pour la période 2000 – 2005 indiquant un financement de 60.000.000.

### 17.3. Analyse et traitement des données nationales

#### 17.3.1. Calibrage

Aucune donnée fiable n'est disponible

**17.3.2. Estimation et prévision**

Aucune donnée fiable n'est disponible excepté pour le budget annuel en 2005.

**17.3.3. Reclassement dans les catégories de FRA 2010**

Aucune donnée fiable n'est disponible

**17.4. Données à insérer dans le tableau T17****Tableau 17a – Recettes forestières**

Catégories de FRA 2010	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	ND	ND

**Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement**

Catégories de FRA 2010	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	ND	150 000	ND	ND	ND	150 000
Paievements de transferts	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Total dépenses publiques</b>	ND	150 000	ND	ND	ND	150 000
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	<input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Boisement				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection du sol et de l'eau				
	<input type="checkbox"/>	Amélioration des peuplements forestiers				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Établissement ou préservation des aires protégées				
	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre, indiqué ci-dessous				
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemencement aérien</li> <li>• Semi direct</li> <li>• Mise en défens</li> </ul>				

**Commentaires au tableau T17**

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	ND	ND
Dépenses opérationnelles	La seule donnée disponible et qui mérite d'être confirmée concerne les financements publics internes pour la période 2000-2005. Un budget annuel de 150 millions de Ouguiya est alloué pour couvrir les activités forestières essentielles à savoir le reboisement, la lutte contre les feux de brousse et l'ensemencement.	Ce pendant la contribution des financements extérieurs n'est pas à négliger mais les données fiables ne sont pas encore disponibles
Paievements de transferts	ND	ND

**Autres commentaires généraux au tableau**

La seule donnée disponible et qui mérite d'être confirmée concerne les financements publics internes pour la période 2000-2005.

Le Ministère de l'Environnement est de création récente (depuis 2006). Après la séparation avec l'Ex Ministère du Développement Rural et de l'Environnement actuellement Ministère du Développement Rural toutes les données financières et comptables ont été classées dans ce Ministère et pour le moment inaccessibles. Il est prévu de mettre en place une statistique environnementale et de faire le point sur ces recouvrements des recettes et dépenses publiques.